vinetur

Les exportations de bière de l’UE vers les États-Unis reculent de 35 % en valeur jusqu’en septembre

Les données de la Commission portent sur la valeur en douane, et non sur les volumes, sans permettre de déterminer si le recul s’explique par les prix ou par la demande

jeudi 26 novembre 2026



L’Union européenne a tiré 35 % de moins de ses exportations de bière vers les États-Unis au cours des neuf premiers mois de 2026 qu’à la même période de 2025, selon un rapport de la Commission européenne publié le mardi 24 novembre et fondé sur des données d’Eurostat.

Ce recul concerne la valeur en douane des expéditions, et non le volume physique de bière vendu. La Commission n’a pas indiqué combien de litres avaient été exportés, et le rapport ne précise pas si le prix moyen de la bière a évolué. En valeur, les données signifient que, pour 100 € de bière vendue par l’UE sur le marché américain de janvier à septembre 2025, celle-ci n’en a vendu que pour 65 € au cours des mêmes mois de 2026.

Ces chiffres s’inscrivent dans une analyse plus large du commerce agroalimentaire de l’UE, dans laquelle Bruxelles a indiqué que les exportations vers les États-Unis avaient été exceptionnellement élevées au premier trimestre 2025. Selon la Commission, l’une des explications possibles serait que certaines commandes ont été anticipées après l’annonce de droits de douane américains. Mais le rapport formulait cette hypothèse pour l’ensemble du commerce agroalimentaire. Il n’affirmait pas que les droits de douane étaient à l’origine du recul des exportations de bière et n’estimait pas dans quelle mesure la demande de bière avait pu être déplacée vers les mois précédents.

Les données montrent également que la catégorie plus large des exportations, qui comprend la bière, le cidre et d’autres boissons, a continué de croître toutes destinations confondues. Dans cet ensemble, les exportations ont atteint 8,169 milliards d’euros entre janvier et septembre 2026, contre 8,079 milliards d’euros à la même période de 2025. La Commission évalue la hausse à 91 millions d’euros, soit 1 %.

Cette hausse plus générale ne signifie pas que les brasseurs ont compensé sur d’autres marchés étrangers les pertes enregistrées aux États-Unis. Le tableau de la Commission ne distingue pas la bière du cidre et des autres boissons dans les totaux mondiaux ; ce seul rapport ne permet donc pas de déterminer comment chaque produit a évolué hors du marché américain.

Les nouveaux chiffres marquent un changement par rapport à la tendance observée lors de la précédente comparaison annuelle. Entre 2024 et 2025, les exportations de la catégorie regroupant la bière, le cidre et les autres boissons ont baissé de 3 %, passant de 10,836 milliards d’euros à 10,509 milliards d’euros.

Du côté des importations, le recul s’est poursuivi. Les importations de l’UE dans ce même groupe de boissons avaient déjà diminué, passant de 2,573 milliards d’euros en 2024 à 2,550 milliards d’euros en 2025. Au cours des neuf premiers mois de 2026, les achats auprès de fournisseurs hors de l’Union ont encore baissé de 4 %, à 1,893 milliard d’euros, contre 1,967 milliard d’euros entre janvier et septembre 2025.

En conséquence, l’excédent commercial de l’UE dans le secteur de la bière, du cidre et des autres boissons s’est creusé à la fin du mois de septembre. Il a atteint 6,276 milliards d’euros, contre 6,111 milliards d’euros un an plus tôt. Sur les 165 millions d’euros d’amélioration, 91 millions proviennent de recettes d’exportation en hausse et 74 millions d’une baisse des dépenses d’importation.

Cela signifie que près de la moitié de l’amélioration de la balance commerciale est due à la baisse des importations plutôt qu’à une croissance plus forte des exportations. Le rapport met donc en évidence une situation contrastée pour le secteur : une forte baisse de la valeur des ventes de bière de l’UE aux États-Unis, une progression modeste de la catégorie plus large des boissons à l’échelle mondiale et un excédent commercial accru, soutenu en grande partie par le recul des importations.